

Parc national des Ecrins

Orientation 1.2: Faire vivre une culture commune

[...]

- **Mesure 1.2.2. Gérer des fonds documentaire et artistique**

L'organisation, la conservation et la gestion des fonds documentaire et artistique concernent de nombreux professionnels et leurs réseaux. Ces fonds (iconographiques, rédactionnels, photographiques et sonores) sont pour la plupart déjà identifiés. La définition d'une politique commune aux gestionnaires concernés permettra l'identification des ressources, l'organisation de leur accès et, si besoin, leur conservation. Photographies, éléments graphiques, relevés archéologiques et de bâtis, témoignages de savoir-faire, etc., bénéficieront ainsi de règles de conservation communes. En cas de fragilité, la découverte virtuelle de ces éléments culturels sera privilégiée (sites Internet, conférences, points d'accueil du public...).

Rôles de l'EPPNE: Animation de la politique commune aux gestionnaires ; communication ; inventaire et conservation de sites dans le coeur du parc ; développement de modules de découverte virtuelle et de fonds documentaires...

Contribution attendue des communes adhérentes: Information et association de l'eppne aux démarches existantes.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Associations, stap , drac , caue , réseaux des musées et des bibliothèques, maisons à thème, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels des conseils généraux et régionaux, conseils de développement, services des archives départementales, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, Centre de l'oralité alpine...

- **Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations et les évènements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire**

Les échanges quotidiens entre partenaires culturels sont indispensables à l'organisation d'événements locaux de qualité. Le pilotage et la promotion des projets contribueront à la compréhension et à la mise en valeur des savoir-faire locaux, dans leurs différents domaines de compétence.

L'émergence d'une offre culturelle de territoire est en partie conditionnée à l'innovation et à la production culturelles locales. Cette offre peut prendre plusieurs formes :

- accueil d'artistes, d'artisans et de chercheurs (anthropologie, sociologie, ethnologie...) ;

- appui aux professionnels de l'accompagnement et de la découverte (guides de pays et du patrimoine, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne...) ;

Parc national des Ecrins

- encouragement à la création de formes d'expression diversifiées (cinématographiques, musicales, rédactionnelles...) ;
- engagement d'une réflexion autour d'outils d'animation culturelle de territoire ;
- accompagnement d'initiatives culturelles de territoire capables d'investir les univers urbains ;
- création d'événements fédérateurs pour l'ensemble du territoire et de ses habitants...

Certaines modalités d'accompagnement sont à renforcer : participation directe, communication événementielle impliquant la population, ingénierie culturelle, accueil d'artistes, appui à la politique éditoriale et mise en réseau d'acteurs. Un bon positionnement stratégique des points d'accueil est également à rechercher (maisons thématiques, points d'information, maisons du parc...).

Rôles de l'EPPNE: Communication régulière sur les événements et manifestations culturels ; définition concertée et mise en oeuvre d'une politique éditoriale ; organisation de rencontres et d'actions culturelles (événementiel, dont soirées en vallée, conférences...) ; appui à l'action culturelle, et à la création d'événements fondés sur le caractère du parc et la haute montagne ou ayant un rôle social fort.

Contribution attendue des communes adhérentes: Information et association de l'eppne aux manifestations et démarches émergentes ; communication sur l'action commune ; facilitation des actions locales, voire appui à l'accueil d'artistes en résidence.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Associations culturelles, guides du patrimoine et de pays, accompagnateurs en montagne et guides de haute montagne, stap , drac , caue , musées, bibliothèques, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels des conseils généraux et régionaux, conseils de développement, services des archives départementales, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, Centre de l'oralité alpine...

Page 56 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2420

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-12 15:18